



Demande de congé payés pour un contrat en CDD

Par **faith**, le **01/12/2008** à **17:42**

je suis en contrat CDD depuis le 7 juillet 2008 en restauration collective, et j'aimerais savoir si j'ai le droit de poser des congés ? sur mon contrat il est inscrit que : que je bénéficie de congé payé dont les modalités et attributions sont régies par les articles 17 et 18 de la convention collective. merci.

Par **Visiteur**, le **02/12/2008** à **14:22**

bonjour,
le droit oui... vous avez droit à 2.5 jours de congés par mois...
reste à savoir si le patron acceptera !